

Résultats des appels à projet « Soutien aux établissements d'ESR dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) » 2021 et 2022

Sources :

- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Direction générale de la recherche et de l'innovation

Projets financés dans le cadre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en 2021

En 2021, **90 candidatures** d'établissements ont été déposées dans ce cadre, révélant l'intérêt et les nombreuses initiatives portées sur le terrain. A l'issue du comité de sélection, composé d'inspecteurs généraux, de conseillers scientifiques et de personnels du ministère, **50 projets** ont finalement été soutenu à hauteur de **près de 750 000 euros**.

Pour chaque projet sont indiqués le nom de l'établissement, le titre du projet et le montant de la subvention attribuée.

Agro Paris Tech

- Projet : « Plan de sensibilisation des étudiants et personnels aux VSS en milieu professionnel ».
- Subvention attribuée : 5 500 euros.

Agro Sup Dijon

- Projet : « Consolider le plan de prévention de lutte contre les VSS de l'établissement ».
- Subvention attribuée : 7 000 euros.

Centrale Marseille et ENSOSP

- Projet : « Consolidation et Optimisation du Dispositif de lutte contre les Discriminations et les violences sexistes et sexuelles ».
- Subvention attribuée : 5 000 euros.

Cité internationale universitaire de Paris

- Projet : « Approche unifiée de la lutte contre les VSS au sein de la Cité internationale universitaire de Paris ».

- Subvention attribuée : 24 000 euros.

Cnous

- Projet : « Campagne de communication du dispositif de signalement destinée à l'ensemble des étudiant(e)s et des agents du réseau des œuvres ».
- Subvention attribuée : 6 000 euros.

CNRS

- Projet : « Outiller les acteurs et actrices de terrain au sein des structures dans la lutte contre les VSS au travail ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

COMUE Université fédérale Toulouse Midi Pyrénées

- Projet : « L'Université Fédérale de Toulouse et ses partenaires engagés dans la lutte contre les VSS : Création d'un réseau de partenaires engagés dans le signalement et la prévention des VSS et Diffusion d'une culture commune de prévention des VSS ».
- Subvention attribuée : 40 000 euros.

Crous d'Amiens

- Projet : « Sensibilisation des personnels du Crous d'Amiens au phénomène des violences sexuelles et sexistes au travail ».
- Subvention attribuée : 9 000 euros.

Crous Montpellier et Toulouse Occitanie

- Projet : « Mutualisation du dispositif de traitement des signalements de VSS des Crous de Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie ».
- Subvention attribuée : 8 000 euros.

Ecole centrale de Nantes

- Projet : « Festival ID - Identités Diversités "Repenser le genre" ».
- Subvention attribuée : 1 200 euros.

Ecole supérieure d'agro-développement international (ISTOM)

- Projet : « Dispositif de lutte contre le harcèlement et les violences en situation de stage ».
- Subvention attribuée : 3 420 euros.

EDHEC

- Projet : « Violences Sexistes et Sexuelles : Agir et en finir ! ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

ENS Lyon

- Projet : « Faire de l'ENS de Lyon un acteur qualifié dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESRI ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

EPF - Ecole d'ingénieurs

- Projet : « Objectif "Page blanche" ».
- Subvention attribuée : 6 500 euros.

EPST de la région Occitanie Ouest (CNRS, INRAE, INSERM, IRD)

- Projet : « Sensibiliser le personnel des laboratoires de recherche en Occitanie Ouest aux violences sexuelles et sexistes ».
- Subvention attribuée : 6 310 euros.

EXCELIA

- Projet : « Renforcement du Dispositif de Lutte contre les VSS à Excelia ».
- Subvention attribuée : 10 000 euros.

IESEG

- Projet : « Placer les étudiant-es au coeur de la communication contre les VSS : co-construire, engager, responsabiliser ».
- Subvention attribuée : 7 000 euros.

IMT Atlantique

- Projet : « MOOC VSS ».
- Subvention attribuée : 68 000 euros.

INSA Rouen Normandie

- Projet : « Sensibilisation aux VSS auprès des élèves, doctorant.e.s et des personnels de l'INSA Rouen Normandie ».
- Subvention attribuée : 6 000 euros.

La Rochelle Université

- Projet : « Egalité sur le campus ».
- Subvention attribuée : 12 501 euros.

Polytech Nancy

- Projet : « Ingénieures : bien dans son école, bien dans son job ! ».
- Subvention attribuée : 4 000 euros.

Réseau de 8 IEP, porté par Sciences Po Lille

- Projet : « S.A.F.E. (Sécuriser, Accompagner, Former, Écouter) ».
- Subvention attribuée : 50 000 euros.

SKEMA Business School

- Projet : « SKEMA KARE : prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et création d'un réseau d'écoute et d'accompagnement multi-campus ».
- Subvention attribuée : 10 000 euros.

Sorbonne Université

- Projet : « Projet 2 : Structuration du suivi interne des signalements et formation renforcée des acteurs et actrices de la cellule interne de Sorbonne Université ».
- Subvention attribuée : 7 150 euros.

Sup'Biotech

- Projet : « Sup'Biotech s'engage contre les VSS ».
- Subvention attribuée : 7 000 euros.

Aix Marseille Université

- Projet : « Nouveau dispositif de signalement et de traitement des situations de violences, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes au sein d'Aix-Marseille Université (AMU) ».
- Subvention attribuée : 50 000 euros.

Université Bordeaux Montaigne

- Projet : « Les VSS à l'université comme espace de travail et de vie quotidienne : nommer, débattre, agir ».
- Subvention attribuée : 9 863 euros.

Université Clermont Auvergne

- Projet : « Guide de bonnes pratiques pour les enquêtes internes préalables aux sections disciplinaires, à destination des services centraux et des usagers de l'UCA ».
- Subvention attribuée : 7 371 euros.

Université Côte d'Azur

- Projet : « Consolider nos dispositifs en se dotant d'un outil de traitement performant ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

Université d'Angers

- Projet : « Prévention des VSS, discriminations et harcèlements à l'université d'Angers : Prev-UA ».
- Subvention attribuée : 10 000 euros.

Université de Bordeaux

- Projet : « Connaître et reconnaître pour prévenir et combattre les violences sexistes et sexuelles dans l'Enseignement Supérieur ».
- Subvention attribuée : 11 962 euros.

Université de la Polynésie française

- Projet : « A'ITA Violences sexistes et sexuelles ».
- Subvention attribuée : 5 790 euros.

Université de Lille

- Projet : « Projet 2 : Renforcer la connaissance des procédures de signalement des VSS et la proximité entre l'administration, les étudiant.es et les membres du personnel ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Université de Lorraine

- Projet : « DEployer, ProfessionaLiser et Outlller les cellules EDI (DEPLOI) ».
- Subvention attribuée : 25 000 euros.

Nantes Université

- Projet : « Consolidation du dispositif d'écoute et de signalement de l'Université de Nantes sur les axes de la communication, du traitement juridique et de l'accompagnement des auteurs de violences sexuelles et sexistes. »
- Subvention attribuée : 15 600 euros.

Université de Pau et des Pays de l'Adour

- Projet : « Les VSS à l'université ? Parlons-en ensemble ! ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Université de Strasbourg

- Projet : « Renforcement de la lutte contre les VSS au sein des établissements du site strasbourgeois ».
- Subvention attribuée : 39 000 euros.

Université de technologie de Compiègne

- Projet : « Création d'un dispositif de prévention contre les violences sexistes et sexuelles et d'accompagnement des victimes ».
- Subvention attribuée : 7 500 euros.

Université de technologie de Troyes

- Projet : « L'UTT(E) contre les violences sexuelles et sexistes ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Université Grenoble Alpes

- Projet : « UGA-ACTIHVES (Agir contre toutes les formes d'incivilités de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles) ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

Université Jean Monnet Saint Etienne

- Projet : « Prévention et lutte contre les discriminations à l'UJM ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Université Le Mans

- Projet : « Favoriser à l'Université du Mans une approche intégrée et partenariale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles ».
- Subvention attribuée : 12 500 euros.

Université Lyon 1

- Projet : « Consolidation du dispositif VSS de l'UCBL. Structuration du réseau des dispositifs de l'axe Lyon-Saint-Etienne ».
- Subvention attribuée : 30 000 euros.

Université Lyon 2

- Projet : « Cellule discrimination, harcèlement, violences sexistes et sexuelles ».
- Subvention attribuée : 12 900 euros.

Université Lyon 3

- Projet : « Construire une culture commune de lutte contre les VSS par la formation et la sensibilisation ».
- Subvention attribuée : 12 780 euros.

Université Nouvelle-Calédonie

- Projet : « Logement d'Urgence Temporaire et Traitements des Exactions ».
- Subvention attribuée : 22 060 euros.

Université Panthéon Assas

- Projet : « RéagirAssas contre les violences sexistes et sexuelles ».
- Subvention attribuée : 19 000 euros.

Université Paris Nanterre

Projet : « La lutte contre les violences de genre à l'université Paris Nanterre : toutes concernées ».

Subvention attribuée : 20 000 euros.

Université Picardie Jules Verne

- Projet : « I CONSENT – Inventons des CONtenus dédiés à la ENSibilisation et la Transmission d'informations autour du consentement ».
- Subvention attribuée : 21 660 euros.

Université Savoie Mont Blanc

- Projet : « Renforcement des actions de prévention et de signalement des VSS au sein de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) ».

Subvention attribuée : 6 000 euros.

Université Sorbonne Paris Nord

- Projet : « Sensibiliser et favoriser les signalements au quotidien : des points de contact VSS sur les campus de l'Université Sorbonne Paris Nord ».
- Subvention attribuée : 8 000 euros.

Projets financés dans le cadre de l'appel à projets à destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en 2022

En 2022, 98 candidatures d'établissements ont été déposées, témoignant à nouveau de l'engagement constant des établissements dans la lutte contre les VSS. A l'issue du comité de sélection, 42 projets ont finalement été soutenus à hauteur de près de 900 000 euros

Pour chaque projet sont indiqués le nom de l'établissement, le titre du projet et le montant de la subvention attribuée.

Bibliothèque nationale de Strasbourg (BNUS)

- Projet : « Une journée événement pour 4 établissements : communiquer, informer, sensibiliser et agir contre les VSSH ».
- Subvention attribuée : 9 000 euros.

Centrale Supélec

- Projet : « Plus jamais seul.e à CentraleSupélec ».
- Subvention attribuée : 23 000 euros.

CNOUS

- Projet : « Formation des personnels du réseau des CROUS ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

CNRS

- Projet : « Création d'un violentomètre ESR adapté aux agents de l'ESRI ».

- Subvention attribuée : 6 500 euros.

Consortium Campus Nord de Caen (Normandie Université, Université de Caen-Normandie, INSPE Caen, EM Normandie, ESITC Caen, ENSI Caen et CESI)

- Projet : « Projet InEDI ».
- Subvention attribuée : 45 000 euros.

Crous Bourgogne Franche-Comté

- Projet : « Former pour prévenir et agir au sein de la communauté étudiante ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Crous de Reims

- Projet : « Formation de l'ensemble des personnels du CROUS de Reims aux VSS ».
- Subvention attribuée : 5 000 euros.

Crous Montpellier et Toulouse Occitanie

- Projet : « Programmation d'actions de prévention des VSS et d'informations sur le dispositif de signalement mutualisée entre les Crous de Montpellier-Occitanie et Toulouse-Occitanie ».
- Subvention attribuée : 30 000 euros.

CY Cergy Paris Université

- Projet : « Sensibiliser, écouter et suivre la communauté de CY ».
- Subvention attribuée : 30 000 euros.

Ecole centrale de Nantes

- Projet : « Prévention HVSS à l'école centrale de Nantes ».
- Subvention attribuée : 6 500 euros.

Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)

- Projet : « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes : la sensibilisation auprès de la communauté des arts et métiers ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

ESCP Europe

- Projet : « Création d'une plateforme de recueil de signalements et de traitement informatisé des situations de violences et de discriminations à caractère sexiste et sexuel ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

ESSEC

- Projet : « Sensibiliser et impliquer massivement la communauté ESSEC pour un changement de culture autour des Violences Sexistes et Sexuelles ».
- Subvention attribuée : 10 000 euros.

EXCELIA

- Projet : « Renforcement du dispositif de lutte contre les VSS à Excelia Group ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

IAE Paris

- Projet : « SPACE : sensibiliser, protéger, accompagner, communiquer, écouter ».
- Subvention attribuée : 13 400 euros.

ICAM LILLE LES AMIS DE L'ICAM

- Projet : « Sensibilisation aux VSS des étudiants et encadrants de l'Icam-site de Lille ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

ICN Business School

- Projet : « Structuration, consolidation et valorisation du dispositif contre les VSS pour les étudiants et salariés d'ICN ».
- Subvention attribuée : 18 000 euros.

INSA Rennes

- Projet : « Approches croisées de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur rennais ».
- Subvention attribuée : 7 000 euros.

INSA Strasbourg

- Projet : « Développer la lutte contre les VSS ».
- Subvention attribuée : 8 500 euros.

INSERM - INRAE

- Projet : « Sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les VSS et formations sur le traitement disciplinaire de ces situations ».
- Subvention attribuée : 25 000 euros.

Institut catholique de Lille

- Projet : « Evolution VHD : renforcement et extension de la cellule de lutte contre les violences harcèlement et discriminations ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

Institut de recherche pour le développement (IRD)

- Projet : « En (tous.tes) conscience ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Institut de recherche pour le développement (IRD)

- Projet : « Projet COMPAS ».
- Subvention attribuée : 18 000 euros.

Institut optique graduate school

- Projet : « Semaine de prévention et de lutte active contre les violences sexistes et sexuelles, l'homophobie et la transphobie ».
- Subvention attribuée : 8 000 euros.

La Rochelle Université

- Projet : « Egalité sur le campus, acte 2 (Bilan de l'acte 1) ».
- Subvention attribuée : 11 000 euros.

Sciences Po Paris

- Projet : « Formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à destination des différentes communautés de Sciences Po (étudiants, doctorants, enseignants et salariés) ».
- Subvention attribuée : 35 000 euros.

Sorbonne Université

- Projet : « Conception d'un e-learning de sensibilisation aux VSS ».
- Subvention attribuée : 30 000 euros.

Université Clermont Auvergne

- Projet : « Fédérer la communauté de la Nouvelle Université Clermont Auvergne autour d'Alex - Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations ».
- Subvention attribuée : 36 000 euros.

Université Côte d'Azur

- Projet : « Accompagner un collectif de travail pendant et après une situation de VSS ».
- Subvention attribuée : 24 000 euros.

Université d'Amiens Picardie Jules Verne

- Projet : « CORPS – CORps et Consentement dans les Pratiques Sportives ».
- Subvention attribuée : 48 000 euros.

Université de Caen-Normandie

- Projet : « UNICAEN lutte contre les VSS ».
- Subvention attribuée : 16 400 euros.

Université de Franche-Comté

- Projet : « Cellule SOS ».
- Subvention attribuée : 60 000 euros.

Université de la Réunion

- Projet : « Université de La Réunion - Luttons contre les Violences Sexistes et Sexuelles ».
- Subvention attribuée : 28 000 euros.

Université de Lille

- Projet : « Aide à la mise en place de demi-journées de sensibilisation pérennes et annuelles des 82 000 étudiant·es de l'Université de Lille (EPE) : recrutement d'un CDD de 3 ans (temps plein) ».
- Subvention attribuée : 50 000 euros.

Université de Reims Champagne Ardenne

- Projet : « Les femmes et le droit - Projet de journée d'étude internationale ».
- Subvention attribuée : 19 500 euros.

Université de Rouen-Normandie

- Projet : « Toutes et tous contre les VSS : sensibiliser, accompagner, protéger à l'université Rouen Normandie ».
- Subvention attribuée : 35 000 euros.

Université de Toulon

- Projet : « Renforcer les actions de prévention et de signalement des VSS au sein de l'université de Toulon ».
- Subvention attribuée : 16 000 euros.

Université de Tours

- Projet : « À l'université de Tours : communiquer et sensibiliser pour lutter contre les VSS ».
- Subvention attribuée : 10 000 euros.

Université d'Orléans

- Projet : « Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein de l'Alliance ESR Centre-Val de Loire ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

Université Grenoble Alpes

- Projet : « UGA – ACT[CIVICS-HSS] : Université Grenoble Alpes : ACTions [Civiques, d'(In)formations contre les Violences, Incivilités individuelles et CollectiveS, Harcèlement, Sexiste et Sexuel ».
- Subvention attribuée : 20 000 euros.

Université Nouvelle-Calédonie

- Projet : « Plan d'accompagnement et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Amui/Ensemble) ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Université Panthéon Assas

- Projet : « #RéagirAssas2.0 ».
- Subvention attribuée : 30 000 euros.

Université Paris-Saclay

- Projet : « Lutte contre le harcèlement moral et sexuel et les VSS au sein des écoles doctorales ».
- Subvention attribuée : 15 000 euros.

Consortium Lyon-Saint-Etienne

- Projet : « Plan de formation 2023-2024 ».
- Subvention attribuée : 65 000 euros.